

Obtenez la certification

Votre guide pratique du processus de certification Chaîne de Garantie d'Origine du MSC et ASC

Chaîne de Garantie d'Origine : Version pour les groupes

Pour les organisations avec un bureau central et plusieurs sites assurant la distribution, la transformation ou le commerce de produits de la mer certifiés comme des coopératives, des franchises et des entreprises verticalement intégrées.

Sommaire

Bienvenue	03
Avez-vous besoin de la certification?	05
Le processus de certification	07
Se préparer pour l'audit	10
L'audit	11
Après l'audit	14
Utiliser les marques déposées MSC et ASC pour commercialiser des produits de la mer certifiés	16
Conserver votre certification	17
Se conformer aux exigences relatives au travail forcé et au travail des enfants	21
Restez en contact avec votre organisme de certification	24



Bienvenue

Rejoignez le mouvement international qui soutient fièrement les pêcheries durables certifiées selon le Référentiel Pêcheries du Marine Stewardship Council (MSC) et les élevages responsables certifiés selon les Référentiels de l'Aquaculture Stewardship Council (ASC). Ensemble, nous pouvons préserver les stocks mondiaux de poisson pour les générations futures.

Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC permet la traçabilité des produits de la mer certifiés jusqu'à une source durable certifiée. Ce guide présente le référentiel Chaîne de Garantie d'Origine version pour les Groupes 2.o. Pour toute question, quelle que soit l'étape concernée, votre équipe locale du MSC ou de l'ASC est à votre disposition.

Contactez votre antenne locale du MSC à



www.msc.org/commercial-contacts

Contactez votre antenne locale de l'ASC à



www.asc-aqua.org/what-you-can-do/get-certified/chain-of-custody



La version pour les groupes du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC repose sur six principes :



Principe 1:

Les entreprises doivent acheter des produits certifiés auprès d'un fournisseur certifié



Principe 2:

Les produits certifiés sont clairement identifiables



Principe 3:

Les produits certifiés sont séparés des produits non certifiés



Principe 4:

Les produits certifiés sont traçables et les volumes sont consignés



Principe 5:

L'entreprise dispose d'un système de gestion



Principe 6:

Exigences spécifiques pour le référentiel Chaîne de Garantie d'Origine version pour les groupes

Avez-vous besoin de la certification?

Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC est un référentiel de traçabilité et de séparation des produits applicable à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, d'une ferme ou pêcherie certifiée jusqu'au vendeur final.

Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine est décliné en trois versions pour répondre aux besoins des différents types d'entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Ce guide traite de la **version pour les groupes** du Référentiel, qui a été conçue pour les entreprises opérant sur plusieurs sites. Vous trouverez des informations sur les deux autres versions du Référentiel (version par défaut et version pour les organisations en contact direct avec le consommateur) sur le <u>site Internet du MSC</u>.

Les entreprises peuvent être certifiées d'après la version pour les groupes si elles disposent de contrôles internes efficaces et que seul un échantillon de sites manipulant ou commercialisant des produits de la mer certifiés nécessite un audit. Ceci est plus efficace et moins coûteux que de réaliser un audit pour chaque site. Ces contrôles internes sont gérés par un bureau central, c'est-à-dire une entité légale (qui n'est pas nécessairement le siège) qui coordonne les audits et s'assure que chaque site est conforme au Référentiel.

Entreprises éligibles à la certification pour les groupes :

- Le bureau central prend le contrôle de l'une des manières suivantes :
 - Les sites sont la propriété exclusive du bureau central ou sont des franchises de celui-ci
 - Le bureau central a passé un accord avec les sites, les obligeant à se conformer au Référentiel.
- Ils opèrent sur plusieurs sites qui transforment, conditionnent ou distribuent des produits. Par exemple, une coopérative de distribution de produits de la mer avec des centres de distribution à travers l'Europe; ou un transformateur de produits de la mer multinational disposant de dix sites.
- Les entreprises en bout de chaîne d'approvisionnement pour lesquelles un gestionnaire de certificat tiers coordonne la certification d'entreprises indépendantes les unes des autres. Par exemple : un ensemble de restaurants indépendants qui nomme un gestionnaire de certification pour le groupe.

Entreprises non éligibles à la certification Chaîne de Garantie d'Origine

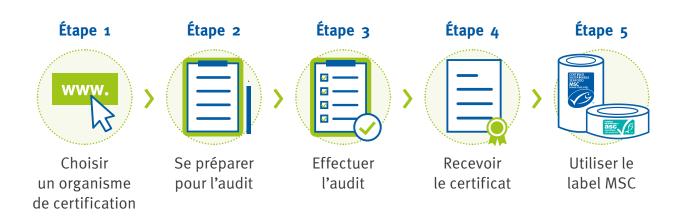
- Une entreprise ayant été condamnée pour travail forcé ou travail des enfants au cours des deux dernières années.
- Une entreprise dont le certificat a été retiré pour rupture de la chaîne de garantie d'origine au cours des deux dernières années.
- Une entreprise dont le certificat a été suspendu au cours des six derniers mois.
- Activités de pêche ou aquacoles assistées qui ne relèvent pas du Référentiel Pêcheries du MSC ou du Référentiel Fermes de l'ASC.

Quand la certification Chaîne de Garantie d'Origine n'est-elle pas nécessaire :

- Si votre entreprise achète des produits certifiés pré-emballés qui seront vendus au consommateur final sans être ouverts, reconditionnés ou réétiquetés. Ces articles sont désignés comme des produits inviolables prêts à la consommation. Les emballages de vente au détail de bâtonnets de poisson surgelés ou de boîtes de filets de maquereau fumé sont des exemples de produits inviolables prêts à la consommation.
- Si votre entreprise achète des produits certifiés, mais ne souhaite pas les vendre en tant que tels. Dans ce cas, la chaîne de garantie d'origine est interrompue et vos clients ne pourront pas revendiquer l'achat de produits certifiés.
- Si votre entreprise n'assume pas la responsabilité légale des produits de la mer certifiés. Cela peut être le cas si votre entreprise assure la prestation de services contractuels pour des entreprises certifiées et, par conséquent, peut être couverte par le certificat Chaîne de Garantie d'Origine de votre client en tant que sous-traitant.



La certification Chaîne de Garantie d'Origine comporte cinq étapes :



Le processus de certification Chaîne de Garantie d'Origine est géré par un organisme de certification indépendant et accrédité depuis la candidature jusqu'à l'obtention du certificat. L'organisme de certification nommera un auditeur, généralement une personne possédant une expertise en audit de traçabilité. L'auditeur sera votre interlocuteur le plus fréquent tout au long du processus de certification.

Si vous avez déjà effectué des audits pour d'autres programmes (par exemple, des programmes reconnus par l'Initiative Mondiale de la Sécurité Alimentaire (Global Food Safety Initiative - GFSI) ou le BIO, il est utile de vérifier auprès de votre organisme de certification s'il est possible d'intégrer des audits Chaîne de Garantie d'Origine du MSC dans votre calendrier d'évaluation.

BON À SAVOIR 🙈 😂

Une préparation et une gestion appropriées du projet sont essentielles pour un processus de certification fluide, peu coûteux et effectué dans les délais. Il est important de désigner un membre du personnel ou un chef de projet qui se chargera de la gestion du processus de certification. Cet interlocuteur MSC fera le lien avec l'organisme de certification et devra se familiariser avec ce guide et le <u>Référentiel Chaîne</u> de Garantie d'Origine.



Étape 1 Choisir un organisme de certification

Un organisme de certification a pour mission de réaliser une évaluation tierce indépendante des procédures de chaîne de garantie d'origine de votre entreprise et de nommer un auditeur pour effectuer l'audit.

La première étape consiste à choisir un organisme de certification actif dans la région de votre entreprise. Tous les organismes de certification répertoriés ont été approuvés par une organisation indépendante, <u>l'ASI (Assurance Services International)</u>.

Nous vous recommandons de démarcher plusieurs organismes de certification afin de pouvoir comparer leurs devis. Le coût total d'un processus de certification complet est susceptible d'inclure des frais de déplacement, des frais d'audit et, éventuellement, d'autres frais annexes. Assurez-vous d'avoir une idée des coûts engendrés à long terme. Le MSC et l'ASC ne peuvent pas influer sur le coût d'une certification et ils ne percevront aucun pourcentage de cette somme.

Afin d'établir un devis pour votre certification, les organismes de certification peuvent demander :

- Quelles espèces souhaitez-vous acheter et vendre en tant que certifiées?
- Quelles activités effectuez-vous sur les produits de la mer certifiés (par exemple, conditionnement, transformation ou commerce)?
- Avez-vous des fournisseurs certifiés?
- Où est implantée votre entreprise et combien de sites possède-t-elle?
- Prévoyez-vous de solliciter des sous-traitants pour transformer, conditionner, transporter ou stocker des produits de la mer certifiés?
- Manipulez-vous des produits certifiés et non certifiés ?

Lorsque vous aurez accepté un devis, l'organisme de certification vous enverra un contrat.



Étape 2 Se préparer pour l'audit

L'audit peut se dérouler de manière simple et fluide si vous avez élaboré un plan clair des opérations à effectuer, par qui et dans quels délais.

Formation du personnel

Votre entreprise doit s'assurer que l'ensemble du personnel responsable comprend son rôle dans le maintien de la chaîne de garantie d'origine et de la traçabilité. Le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine définit le « personnel responsable » comme celui qui prend des décisions ou applique des procédures pouvant affecter l'intégrité des produits de la mer certifiés.

Votre entreprise pourra intégrer une formation consacrée à la chaîne de garantie d'origine au sein d'un programme existant de formation du personnel.

Vous pouvez choisir la méthode qui vous convient pour la formation : en personne, en ligne ou sur papier. Elle peut en outre être dispensée par toute personne qui connaît les exigences ou est capable de les apprendre rapidement. Il est important de conserver des archives du programme de formation de votre personnel. Adressez-vous à votre antenne locale du MSC pour obtenir des supports de formation dans votre langue.

Liste de sites

Votre liste de sites comprend les sites que vous voulez inclure dans votre certificat de groupe et indique :

- Un interlocuteur désigné pour chaque site, responsable de la conformité du site avec le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine
- Nom et fonction de cet interlocuteur
- Email ou numéro de téléphone de cet interlocuteur
- Adresse physique et postale de chaque site.

Votre organisme de certification vous demandera cette liste de sites avant l'audit initial afin de pouvoir calculer le nombre de sites à visiter. À mesure que le nombre de sites couverts par votre certificat évolue, des règles spécifiques doivent être suivies pour communiquer ces modifications à votre organisme de certification. (détaillées en page 25)

Liste de vérification pré-audit

Utilisez la <u>liste de vérification pré-audit</u> du MSC pour déterminer non seulement combien de critères du Référentiel sont actuellement respectés par votre bureau central et les différents sites, mais également pour connaître les améliorations à apporter au niveau opérationnel.

Audit interne initial

Votre groupe doit désigner un auditeur interne pour effectuer des audits internes sur site avant de contacter l'organisme de certification. L'objectif est de vérifier que les modifications que vous avez apportées après avoir examiné la liste de vérification pré-audit ont été mises en œuvre et qu'elles fonctionnent.

Tous les sites doivent être conformes au Référentiel. Toutefois, ceux qui respectent au moins l'un des critères suivants ne requièrent pas d'audit interne :

Manipulent uniquement des produits certifiés dans des conteneurs scellés (boîtes, emballages, sacs, palettes, etc.)
Ne manipulent pas physiquement des produits certifiés (agit en qualité de traders uniquement)
Manipulent uniquement des produits de la mer certifiés (aucun produit de la mer non certifié sur site)

Auditeur interne

Votre auditeur interne peut être toute personne connaissant le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine et capable de faire preuve d'objectivité lors de l'audit et de la prise de décision. Ils doivent démontrer qu'ils sont compétents pour réaliser des audits internes, notamment en ce qui concerne les processus d'audit interne, l'identification des non-conformités et l'assignation d'actions correctives.

Planification de votre audit

Lorsque vous choisissez une date pour l'audit, n'oubliez pas d'en convenir à l'avance avec l'auditeur en fonction de ses disponibilités. Pensez également à demander à ce que l'audit soit effectué dans votre langue.

BON À SAVOIR 😂 😂

Pendant l'audit, l'auditeur évaluera si votre entreprise répond aux critères du référentiel Chaîne de Garantie d'Origine. À cette étape, il ne peut pas conseiller d'améliorations et, s'il constate que votre entreprise ne respecte pas les principes du référentiel, il signalera une non-conformité.

Étape 3 L'audit

Tous les audits de chaîne de garantie d'origine (initial, de surveillance et de renouvellement de certification) sont effectués selon le même processus d'audit, l'objectif étant de vérifier si votre entreprise répond aux critères du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC.

L'auditeur recherchera des preuves de l'efficacité et de la durabilité des procédures, processus, systèmes et formations mis en place par votre entreprise pour respecter les exigences du Référentiel. Ils demanderont donc à passer en revue des documents ou des archives, s'entretenir avec le personnel et voir votre processus en action.

Site de l'audit

Tous les audits ont lieu sur site, au bureau central désigné de votre entreprise, et dans un échantillon de sites. Le nombre de sites dépend du nombre total de sites inclus dans le certificat et du profil de risque de votre entreprise. Votre niveau de risque sera calculé par l'organisme de certification sur la base de facteurs tels que votre activité, les autres certifications que vous détenez, votre localité et autres. Voir la <u>liste de vérification pré-audit</u> pour plus de détails.

Processus d'audit

L'audit commence par une réunion d'ouverture, au cours de laquelle l'auditeur confirme l'éligibilité de votre entreprise à être certifiée par rapport au Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine, le plan d'audit, le champ de certification, le type de documentation à vérifier, les audits de site et la nécessité d'effectuer des visites chez des sous-traitants. L'auditeur imposera un délai à votre entreprise pour qu'elle fournisse les archives requises.

En plus de votre interlocuteur MSC désigné, nous vous recommandons d'inviter d'autres membres du personnel concernés par cette réunion, tel que l'auditeur interne. Profitez de la réunion d'ouverture pour poser vos questions sur votre audit ou le processus de certification.

Durée de l'audit

La durée de l'audit variera en fonction du nombre de sites à visiter, de la complexité de vos opérations, de vos activités liées aux produits de la mer certifiés et du nombre d'espèces que vous avez l'intention d'acheter et de vendre en tant que certifiées.

Test de traçabilité

Dans certaines circonstances bien précises, votre auditeur peut prélever des échantillons de produits de la mer certifiés pour réaliser des tests de traçabilité, comme des tests ADN.

Pendant l'audit, l'auditeur va :

Contrôler					
	Les mesures prises par votre entreprise et tout sous-traitant pour séparer et identifier les produits de la mer certifiés afin d'éviter qu'ils ne se mélangent aux produits non certifiés.				
	L'autorisation d'utiliser le label MSC et le logo ASC en exigeant la preuve que les designs d'emballage sont approuvés et couverts par un accord de licence d'utilisation valide. Voir page 16 pour plus d'information.				
	Que les quantités d'ingrédients non certifiés utilisés ont été correctement calculées (le cas échéant).				
	Votre score de risque associé aux conditions de travail, et si un audit des conditions de travail est requis.				
Exam	iner				
	Le(s) système(s) de gestion pour chaque activité concernée par l'audit				
	Le contenu et la mise en œuvre des procédures écrites (p. ex. les listes d'achats approuvées, les manuels de formation)				
	Le contrat de transformation de produits de la mer certifiés pour le compte d'autres entreprises (le cas échéant)				
	Les archives prouvant l'achat, la réception, la vente et la manipulation physique d'espèces certifiées				
	Les contrôles mis en place par le groupe, la planification et les résultats de l'audit interne				
Interr	oger				
	Plusieurs membres du personnel responsable sur leurs compétences, leur compréhension et leur application des procédures de la chaîne de garantie d'origine (p. ex., l'auditeur peut demander à des membres du personnel d'expliquer leur rôle pour assurer l'intégrité des produits)				
Vérifier					
	Les archives de votre entreprise et de tout sous-traitant, le cas échéant :				
	 Tests de traçabilité: correspondance entre les entrées et sorties, grâce aux numéros de livraison et aux enregistrements de traçabilité interne, d'achat, de manipulation et d'approvisionnement 				
	- Correspondance entre les achats et les enregistrements de livraison des produits				
	 Bilan des entrées et sorties sur une période et/ou un lot, ce qui comprend le calcul et l'évaluation d'un taux de conversion (rendement) 				
	La conformité de votre entreprise avec les exigences pertinentes du MSC en matière d'audit des conditions de travail par une tierce partie				

Réunion de clôture de l'audit

À la fin de l'audit, l'auditeur organisera une réunion de clôture pour présenter ses conclusions. Il s'assurera également que le champ d'application de la certification et la liste des fournisseurs et des sous-traitants sont corrects, et que vous savez quand informer l'organisme de certification de toute modification apportée à votre certificat.



Étape 4 Après l'audit

Lorsque l'auditeur aura réalisé l'audit du bureau central du groupe et de l'ensemble des sites visités, il émettra ses conclusions et listera toute non-conformité. L'auditeur vous enverra le rapport d'audit complet dans les 10 jours suivant l'audit. Ce rapport décrit toute non-conformité constatée par l'auditeur.

Non-conformités

Une non-conformité peut être signalée lorsque l'auditeur constate qu'une exigence du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine n'est pas respectée.

Tableau 1: Actions requises en cas de non-conformités lors des audits de site et du bureau central

central.				
	Audits sur site	Audit au bureau central	Actions requises	
Non- conformités mineures	Une rupture dans le système qui est peu susceptible d'occasionner la vente d'un produit non certifié en tant que produit certifié.	Une défaillance ou une rupture partielle des activités liées à un élément du système de gestion ou d'audit interne de l'entreprise.	Envoyer un plan d'action efficace à l'organisme de certification, accompagné de mesures correctives et leurs délais de mise en œuvre. Votre entreprise ne sera pas certifiée tant que le plan d'action n'aura pas été envoyé à l'organisme de certification et que ce dernier n'aura pas validé son efficacité.	
Non- conformités majeures	Une rupture dans le système qui est susceptible d'occasionner la vente d'un produit non certifié en tant que produit certifié.	Une rupture des activités liées à un élément du système de gestion ou d'audit interne de l'entreprise.	Envoyer un plan d'action efficace à l'organisme de certification, accompagné de l'analyse des causes fondamentales ainsi que des mesures correctives (avec leur délai de mise en œuvre), afin de résoudre ou rétrograder la non-conformité dans les 90 jours suivant l'audit initial. Si vous ne pouvez pas répondre à cette demande, un nouvel audit initial devra être réalisé pour votre entreprise.	
Non- conformités critiques	Un produit non certifié a été vendu en tant que produit certifié.	Un effondrement complet du système de gestion de l'entreprise, mettant en doute la conformité du site avec le Référentiel.	Doit être corrigé avant que la certification puisse être accordée.	

Décision de certification

Votre organisme de certification doit prendre la décision d'accorder ou non la certification dans les 30 jours suivant l'audit ou dans les 30 jours suivant la réception d'éléments probants entraînant la clôture ou la rétrogradation d'une non-conformité. L'organisme de certification vous enverra une version finalisée du rapport d'audit dans les 10 jours suivant cette décision.

Si nécessaire, il vous sera demandé de signer certaines sections du rapport d'audit afin de confirmer son exactitude. Votre organisme de certification chargera ensuite les informations dans la base de données du MSC ou de l'ASC comprenant le champ certification, les sous-traitants, les fournisseurs, la date d'audit, le rapport d'audit final, votre certificat et le code unique de chaîne de garantie d'origine.

Félicitations, vous êtes certifié!

Une fois la certification obtenue, votre statut apparaîtra comme «Valide» dans <u>l'Annuaire</u> <u>fournisseurs du MSC</u> et/ou <u>l'Annuaire fournisseurs de l'ASC</u>. Vous pouvez officiellement vendre des produits de la mer certifiés MSC et/ou ASC.

L'Annuaire est la source officielle de vérification de la validité du certificat. Les entreprises qui n'ont pas de certificat Chaîne de Garantie d'Origine valide dans cet Annuaire ne peuvent pas être sollicitées en tant que fournisseur certifié. Le rapport d'audit et les informations confidentielles ne seront pas inclus dans l'Annuaire fournisseurs du MSC.



Étape 5 Utilisation des marques déposées du MSC et de l'ASC

Les labels MSC et ASC sont un outil efficace pour communiquer sur la durabilité avec les consommateurs de produits de la mer. Votre entreprise doit signer une licence d'utilisation du logo pour être en droit d'apposer toute marque déposée MSC et/ou ASC sur des supports visibles qui seront présentés à des fins promotionnelles aux consommateurs finaux ou à des clients professionnels.

L'accord de licence peut être signé pendant la période de candidature à la certification de votre entreprise ou après votre premier audit. Cela permet ainsi à votre entreprise d'obtenir les fichiers haute-résolution du label MSC et/ou du logo ASC à utiliser sur les emballages.

Outre la signature d'une licence d'utilisation, votre entreprise devra présenter les designs d'emballages et fournir un <u>Formulaire de validation</u> produit dûment rempli comprenant des informations sur le produit que vous prévoyez de vendre avec les marques déposées du MSC et/ou de l'ASC. Si vous utilisez le logo ASC pour des transactions avec des professionnels en B-to-B, une validation est également nécessaire. Cela n'est pas requis si vous utilisez le sigle «MSC» et/ou «ASC» à des fins de traçabilité, d'identification ou de formation interne.

Pour des informations supplémentaires, rendez-vous sur : www.msc.org/msc-label ou www.asc-aqua.org/our-logo





Audits internes et revues annuelles

Des audits internes sont requis sur une base annuelle. L'objectif de ces audits internes est de s'assurer que le groupe continue de se conformer à la version pour les Groupes du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine et pour évaluer l'efficacité de la stratégie de gestion.

Les audits internes annuels s'appliquent à tous les sites, à l'exception de ceux qui manipulent uniquement des produits de la mer certifiés et de ceux qui ont reçu un audit externe de votre organisme de certification au cours des 12 derniers mois sans qu'aucune non-conformité ait été constatée. Ces audits de surveillance internes peuvent être effectués à distance ou sur site. Des revues de groupe internes sont également requises chaque année et peuvent être effectuées par le bureau central, par les sites ou par une combinaison des deux.

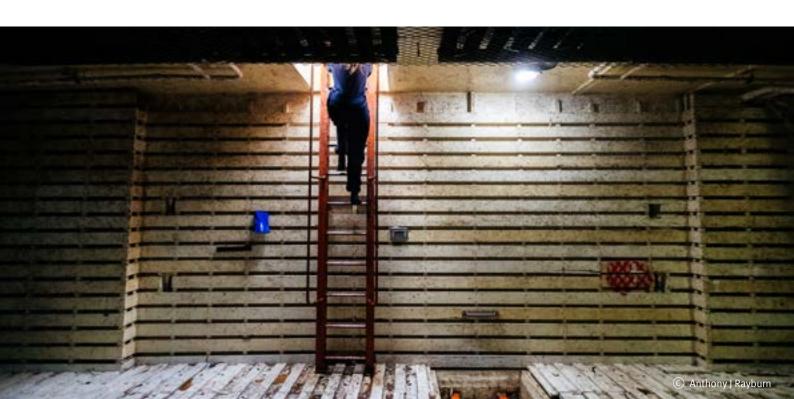
Audits de surveillance

Les audits de surveillance sont annuels pour tous les certificats pour les Groupes. Les audits de surveillance peuvent être effectués 90 jours avant ou après la date butoir de l'audit, ce qui vous permet de planifier une date qui vous convient.

Visite de site

Le nombre de sites à visiter lors des audits de surveillance est identique ou inférieur à celui des audits initiaux. Consultez la liste de vérification pré-audit ou demandez le nombre de visites sur sites requises à votre auditeur.

Bien que cette probabilité soit faible, votre entreprise est susceptible de faire l'objet d'un contrôle inopiné. Chaque organisme de certification est tenu de réaliser des audits inopinés d'au moins 1 % de ses clients. Dans ce cas, vous ne serez pas informé de la date précise de l'audit (mais seulement de la période de six mois durant laquelle il surviendra). Cet audit comptera alors automatiquement comme votre prochain audit de surveillance planifié.



Non-conformité détectée lors d'un audit de surveillance

Lors de l'audit de surveillance, l'auditeur peut soulever une non-conformité lorsqu'il y a un écart par rapport au Référentiel.

Tableau 2 : Actions requises en cas de non-conformités lors des audits de surveillance.

	Audits sur site	Audit au bureau central
Non- conformités mineures	Doivent être corrigées dans les 12 mois (avant l'audit suivant). Si l'auditeur constate que la non-conformité mineure n'a pas été corrigée avant l'audit suivant, elle sera reclassée en non-conformité majeure.	Doivent être corrigées dans les 90 jours. Si elles ne sont pas corrigées dans ce délai, la non-conformité sera reclassée comme majeure à l'encontre du bureau central.
Non- conformités majeures	Envoyer un plan d'action efficace à l'organisme de certification, accompagné de l'analyse des causes fondamentales ainsi que des mesures correctives (avec leur délai de mise en œuvre). Une fois les mesures correctives mises en œuvre, votre organisme de certification sera en mesure de clôturer ou de rétrograder la non-conformité dans les 30 jours suivant l'audit. Si cela ne peut pas être fait, le site doit être suspendu du certificat Pour les groupes.	Doivent être corrigées dans les 30 jours. Si elles ne sont pas corrigées dans les 30 jours, la non-conformité sera reclassée comme critique à l'encontre du bureau central et le groupe sera suspendu. Envoyer un plan d'action efficace à l'organisme de certification, accompagné de l'analyse des causes fondamentales.
Non- conformités critiques	Le site doit être immédiatement suspendu du certificat pour les Groupes jusqu'à ce que la non-conformité soit résolue.	Le certificat pour les Groupes sera immédiatement suspendu.

Suspension du certificat

Le système de classement des non-conformités alerte votre entreprise et lui donne l'occasion de mettre en place des améliorations pour éviter une suspension de certificat. Toutefois, si l'intégrité du produit est compromise ou si la chaîne de garantie d'origine est interrompue, une action immédiate doit être entreprise.

Un certificat peut être suspendu dans les situations suivantes :

- Une non-conformité critique a été soulevée à l'encontre du bureau central.
- Le seuil de non-conformités majeures a été dépassé.
- L'entreprise n'a pas donné son accord pour la tenue de l'audit de surveillance ou de renouvellement de la certification dans les délais octroyés.
- MSCI a retiré le contrat de licence d'utilisation du logo d'une entreprise, et l'entreprise ne s'est pas conformée aux instructions dans les délais impartis.

Quelle qu'en soit la cause, à compter du jour de la suspension, le produit ne peut plus être vendu comme certifié et vous devez informer vos clients de votre suspension par écrit. Pour qu'une suspension soit levée, un plan de mesures correctives accompagné de l'analyse des causes fondamentales doit être accepté par votre organisme de certification et mis en œuvre par votre entreprise.

Procédure relative aux produits non conformes

Si votre entreprise constate une erreur d'étiquetage ou un produit non conforme et le signale à l'organisme de certification, celui-ci ne suspendra pas votre certificat dans la mesure où vous avez correctement suivi la procédure relative aux produits non conformes. Néanmoins, votre entreprise est susceptible d'être suspendue si cette situation se renouvelle.







Un certificat peut à tout moment devenir caduc, s'il est découvert qu'une entreprise a été condamnée pour violation des lois sur le travail forcé au cours des deux dernières années.



Vous devrez vous soumettre à un audit des conditions de travail si vos activités en lien avec la chaîne de garantie d'origine incluent la transformation (y compris les contrats de sous-traitance), le conditionnement, le reconditionnement ou la prise en charge directe de produits de la mer depuis une source certifiée, **sauf** si vous êtes en mesure de démontrer que vous présentez un niveau de risque faible selon au moins deux des indicateurs suivants :

- Processus d'évaluation des Risques Pays pour SA8000
- Indice de la Confédération Syndicale Internationale des droits dans le monde
- Ratification d'au moins cinq <u>Conventions des Nations Unies</u> sur le travail forcé ou le travail des enfants, le trafic des êtres humains ou les produits de la mer / la pêche (<u>C188</u>, <u>C105</u>, <u>C182</u>, <u>C29</u>, <u>Protocole P029</u>, <u>Convention de Palerme</u>, <u>Convention de l'ONU relative à l'esclavage (1926)</u>, <u>Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage (1956)</u>, Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA))
- <u>Liste des biens issus du travail des enfants ou du travail forcé élaborée par le Département du Travail des États-Unis</u>

Votre auditeur vous informera du niveau de risque de votre pays avant le jour de votre audit.

Si vous devez vous soumettre à un audit des conditions de travail, celui-ci doit :

- Se dérouler sur site
- Être effectué par un auditeur tiers indépendant
- Faire partie des programmes d'audit des conditions de travail reconnus par le MSC
- Répondre aux critères de performance du programme d'audit des conditions de travail correspondant.

Programmes d'audit des conditions de travail reconnus par le MSC	Vous devrez répondre aux critères de performance de ces programmes	
Initiative de conformité sociale en entreprise d'Amfori	Aucun problème de Tolérance Zéro détecté lors de l'audit	
SEDEX SMETA	Aucun Point Critique de l'Entreprise détecté lors de l'audit	
Référentiel SA8000 de Social Accountability International	Un certificat SA8000 valide	

Tolérance zéro et Point critique de l'entreprise sont des problèmes de droit du travail graves qui nécessitent une action immédiate. Cela peut inclure une infraction à la législation locale qui constitue une violation grave des droits de l'homme des travailleurs ou une violation flagrante des droits de l'homme. Pour en savoir plus sur le <u>Protocole BSCI de Tolérance Zéro d'Amfori</u> et le <u>Guide de non-conformité SEDEX - SMETA</u>, veuillez cliquer sur les liens correspondants.

Vous devrez également respecter le programme d'audit défini par le programme d'audit des conditions de travail. Cela pourrait être tous les six mois, tous les ans ou tous les 2 ans.

Pourquoi le MSC a-t-il choisi ces programmes d'audit des conditions de travail?

Le MSC a choisi de reconnaître ces programmes, car ils sont :

- Mondialement reconnus
- Couramment utilisés dans le secteur des produits de la mer

Comment le MSC a-t-il choisi les indicateurs de notation du risque?

Le MSC a mené une vaste consultation externe pour s'assurer que les indicateurs de notation du risque étaient appropriés, efficaces et efficients. Les indicateurs ont été sélectionnés, car ils sont :

- Mondialement reconnus
- Couramment utilisé dans les méthodologies d'évaluation des risques dans le secteur des produits de la mer
- Dotés d'une méthodologie transparente
- Favorisés par les parties prenantes
- Le cas échéant, spécifiques au travail forcé et au travail des enfants et/ou aux produits de la mer

Comment devrez-vous démontrer à votre auditeur de Chaîne de Garantie d'Origine que vous vous conformez aux programmes pertinents?

Pour démontrer à votre auditeur que vous vous conformez aux programmes pertinents d'audit des conditions de travail, il peut vous être demandé de fournir un certificat à votre auditeur. Vous devrez peut-être également vous connecter à la plateforme ou au portail du programme.

Il se peut que les audits de conformité sociale et l'accès à cette plateforme soient placés sous la responsabilité d'une autre personne de votre entreprise. Si tel est le cas, vous devez vous assurer que cette personne soit disponible le jour de l'audit de Chaîne de Garantie d'Origine afin de disposer des conclusions de l'audit des conditions de travail.

Qu'arrive-t-il si vous ne vous conformez pas?

Si, à tout moment, vous ne répondez pas aux critères de performance en matière de conditions de travail tels qu'ils sont définis dans le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine (par exemple, un problème de Tolérance Zéro est détecté lors de votre audit BSCI d'Amfori), vous devez en informer l'organisme de certification dans les 2 jours ouvrables. Vous aurez alors 30 jours pour résoudre le problème afin de conserver votre certificat Chaîne de Garantie d'Origine.

Période de grâce

Le MSC/ASC reconnaît que la planification des audits des conditions de travail peut nécessiter du temps et des efforts supplémentaires. Pour cette raison, nous disposons d'une période de grâce pour permettre aux entreprises d'assurer la transition.

Lors de votre premier audit selon le nouveau Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine (intial, de surveillance ou recertification), vous n'avez pas besoin de vous soumettre à un audit des conditions de travail. On vous demandera simplement de <u>signer une déclaration</u> selon laquelle vous acceptez de réaliser l'audit des conditions de travail lors de votre prochain audit de Chaîne de Garantie d'Origine.

Vous avez donc environ 12 mois à partir de la date d'audit pour mettre en place un audit du travail.



Informez votre organisme de certification des modifications

Vous devrez informer votre organisme de certification si vous :

- Constatation d'un produit non conforme (délai de communication de 2 jours)
- Recevez des nouvelles espèces certifiées (informer dans les 10 jours)
- Recevez un produit certifié par un nouveau fournisseur (informer dans les 10 jours)
- Désignez un nouveau membre du personnel comme interlocuteur Chaîne de Garantie d'Origine (informer dans les 10 jours)
- Vous ne répondez pas aux critères de performance en matière de conditions de travail tels qu'ils sont définis dans le Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine (par exemple, un problème de Tolérance Zéro a été détecté lors de votre audit amfori BSCI) (dans les 2 jours)
- Ajouter 10% et plus de nouveaux sites à la certification pour Groupe (y compris une liste à jour des sites)
- Changez d'organisme de certification
- Déposez une plainte contre votre auditeur ou organisme de certification.

Demandez l'approbation écrite de votre organisme de certification si vous envisagez de :

- Ajouter plus de 10% de nouveaux sites à la certification pour Groupe (prouver que les sites répondent au référentiel).
- Mise en place d'une nouvelle activité qui ne fait pas déjà partie du champ d'application de votre certificat
- Utiliser un nouveau transformateur ou une nouvelle entreprise de conditionnement sous-traitant pour des produits de la mer certifiés
- Acheter un produit certifié selon un programme qui partage la Chaîne de Garantie d'Origine du MSC (p. ex. ASC)

Tableau 3 : Définitions des activités du champ de certification : Les activités de votre entreprise seront classées dans votre certificat Chaîne de Garantie d'Origine. Les activités et les définitions les plus courantes sont énumérées ci-dessous :

Commerce du poisson (achat/vente)

Ceci est probablement applicable à toutes les entreprises, à l'exception des sous-traitants qui n'assument pas la responsabilité légale du produit certifié.

Stockage

Entreprises détenant des produits certifiés dans une zone de stockage.

Transport

Entreprises responsables du transport de produits certifiés dont elles ont la responsabilité légale.

Distribution

Entreprises recevant des conteneurs, des palettes ou autres contenants scellés de produits certifiés dont elles n'ont pas la responsabilité légale (qu'elles soient ou non divisées en unités plus petites) et les livrant aux clients ou aux autres membres de leur groupe.

Commerce de gros

Entreprises recevant des conteneurs, des palettes ou autres contenants scellés de produits certifiés dont elles assument la responsabilité légale et les vendant aux clients ou aux autres membres de leur groupe.

Conditionnement/Reconditionnement

Lorsque l'emballage est remplacé, mais que le produit reste le même.

Transformation

Comprend la transformation primaire ou secondaire, la transformation à valeur ajoutée, la préparation du poisson ou toute autre activité lors de laquelle le produit est modifié (à l'exception de la «vente au détail au consommateur» et de la «restauration du consommateur [y compris à emporter/livraison] »).

Transformation sous-traitée

Tout titulaire de certificat assurant la transformation pour le compte du propriétaire du produit (il n'est pas légalement propriétaire des produits de la mer)

Utilisation d'un transformateur sous-traitant

Tout titulaire de certificat faisant appel à un sous-traitant pour transformer ou reconditionner un produit certifié pour son compte.

Vente au détail au consommateur

Lieux où le produit est acheté, emporté et préparé par le consommateur. Cela concerne les rayons marée chez les distributeurs, les poissonneries et les marchés vendant directement aux consommateurs.

Restaurant/ Vente à emporter

Toute activité de restauration lors de laquelle le produit est préparé sur site et vendu directement aux consommateurs.

Les Référentiels Chaîne de Garantie d'Origine du MSC

	Version par défaut	Version pour les organisations en lien direct avec le consommateur	Version pour les groupes
À qui cela est-il destiné?	Pour les entreprises disposant d'un ou de plusieurs sites commercialisant des produits de la mer certifiés, par exemple un négociant opérant depuis un bureau unique ou un transformateur possédant plusieurs usines.	Pour les détaillants, les restaurants, les traiteurs et les comptoirs de poisson frais de toutes tailles qui cherchent à vendre des produits de la mer certifiés directement aux consommateurs finaux.	Pour les organisations disposant d'un bureau central et de nombreux sites de distribution, de transformation ou de négoce de produits de la mer certifiés, tels que les coopératives, les franchises et les entreprises à intégration verticale.
Tenue des enregistrements	Les enregistrements doivent être conservés pendant trois ans, ou davantage si la durée de conservation du produit certifié s'étend au-delà.	Les registres doivent être conservés pendant 18 mois.	Les registres doivent être conservés pendant trois ans, ou davantage si la durée de conservation du produit certifié s'étend au-delà. Le responsable du bureau central/du groupe doit tenir un registre de site à jour.
Fréquence des audits	Tous les sites ont des audits réguliers. Les audits peuvent être effectués sur site ou à distance tous les 12 ou 18 mois, en fonction du niveau de risque de l'entreprise.	Le bureau central, les sites d'exploitation et un échantillon de sites en lien direct avec le consommateur sont audités sur place une fois par an. En fonction du niveau de risque de l'entreprise en lien direct avec le consommateur, un certain pourcentage de sites sera audité avec un préavis minimal (48 heures).	La direction du bureau central/ du groupe et un échantillon de sites sont audités sur place une fois par an. La taille de l'échantillon dépend du niveau de risque du groupe.
Non- conformités lors des audits et règles de suspension	Une non-conformité peut être signalée à l'encontre de n'importe quel site. Les sites peuvent tous voir leur certificat suspendu séparément.	Les non-conformités sont soulevées à l'encontre du bureau central. La suspension affecte l'ensemble du certificat de l'entreprise en lien direct avec le consommateur. Si un produit non certifié est vendu en tant que produit certifié à la suite d'une erreur humaine isolée sur un site, une non-conformité majeure est soulevée plutôt que d'entraîner une suspension immédiate.	Des non-conformités peuvent être soulevées à l'encontre des sites individuels et/ou de la direction du bureau central/du groupe. Les suspensions peuvent être spécifiques à un site, à des strates ou à l'ensemble du groupe.
Audits et examens internes	Aucune exigence d'audit interne.	Audits internes facultatifs.	Audits et examens internes obligatoires.
Formation	Tout le personnel responsable doit être formé.	Exigences de formation strictes pour tout le personnel responsable. Les archives des programmes de formation doivent être conservées.	Tout le personnel responsable doit être formé. Les archives des programmes de formation doivent être conservées.

Contactez-nous:

Marine Stewardship Council (MSC)

www.msc.org/commercial-contacts info@msc.org



@MSCpechedurable



/marine-stewardship-counci



/sustainableseafood

Aquaculture Stewardship Council (ASC)

www.asc-aqua.org/what-you-can-do/get-certified/chain-of-custody

info@asc-aqua.org



@asc_aqua



/aquaculture-stewardship-councilz

© Marine Stewardship Council 2019